

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le dix janvier à dix-huit heure trente,

les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Gémozac, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président de la Communauté de Communes.

**Présents :** Jean-Pierre MAUREL, Roselyne DESLANDE (Berneuil), Dominique FRADIN, Viviane GLODT (Cravans), Loïc GIRARD Monique BELIS, Jean-Pierre MORDANT (Gémozac), Stéphanie VALÉRI (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Pascal LAVERGNE, Dominique JOURNAL (Rétaud), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Alain PUYON, Dominique DEWOST (Saint-André de Lidon), Aurélien BERTHELOT, Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Laurent MORICHON, Elise BREMONT (Tesson), Bruno TAPON (Thaims), Louissette ROLLAND (Thézac), Patrick MAXIME (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virolet).

**Absents excusés :** Danielle DAGORN, Pascal BRAUD (Gémozac), Bruno VOLLETTE (Meursac) et Cyril ARRIVÉ (Tanzac).

Date de Convocation :  
04/01/2024

Nombre de Délégués :

En exercice : 30

Présents : 26

Votants : 26

M. Jean-Michel CHATELIER est nommé secrétaire de séance

N°	Délibérations	Vote
24/001	Budget Principal : Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	Approuvée
24/002	Budget annexe Aide à Domicile : Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	Approuvée
24/003	Autorisation de signer le Contrat Local de Santé (CLS) Saintonge Romane	Approuvée
24/004	Service d'Aide à Domicile : tarif 2024	Approuvée
24/005	Service d'Aide à Domicile : amortissement du véhicule de service	Approuvée
24/006	Autorisation du Président à signer avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTA) la convention relative au traitement des avis de mise en fourrière	Approuvée
24/007	Véhicules de service avec autorisation de remisage à domicile	Approuvée
24/008	Budget principal : décision modificative n° 3	Approuvée
24/009	Mse à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence « politique de l'enfance »	Approuvée
24/010	Collège de Gémozac : subvention projet résidence de journaliste	Approuvée

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :  
- d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GEMOZAC  
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac, 86000 POITIERS